

**Commune de Saint-Jean-Le-Vieux****Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 10 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-le-Vieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2024

**PRESENTS :**

Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire  
Philippe JEAN, Joel GROS, Florent SALVI Adjoints  
Stéphanie BOUSQUET, Valérianne GAIDET, Florence FACQ, Brigitte VIALETTE

**ABSENTS :** Frédéric ARNOUX, Emmanuel FAVRE-COLLET

**PROCURATIONS :** Serge ARTHAUD- BERTHET à Franck REBUFFET-GIRAUD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Brigitte VIALETTE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30

**Procès-verbal du précédent conseil municipal**

Après lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Compte-rendu des décisions du maire prise en application de ses délégations**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

**I- Délibérations****Délibération n°2024\_14**

**OBJET : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2024**

**Rapporteur :** Franck REBUFFET-GIRAUD

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 2° ;

Considérant qu'à certaines périodes de l'année, il est nécessaire de renforcer l'équipe du service technique et notamment durant l'été 2024, des Jobs d'été seront proposés aux jeunes de St Jean Le Vieux ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions prévues au 2° de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique ;

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE**

1/ d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum par emploi qui seront répartis entre le mois de mai 2024 et octobre 2024, dans les conditions prévues au 2° de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique ;

2/ A ce titre, seront créés :

Au maximum 4 emplois à temps non complet d'un maximum de 2 semaines, pour effectuer entre 10h et 20h hebdomadaires, par emploi répartis sur l'année dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer des fonctions d'agent polyvalent aux Services Techniques

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

**Délibération n°2024-15**

**OBJET : Acquisition de nouveau matériel de déneigement – Etrave et saleuse : demandes de subventions**

**Rapporteur** : Franck REBUFFET-GIRAUD

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan DEL-2022-0312 du 26/09/2022 portant règlement d'attribution du fonds de concours intercommunal au bénéfice des petites communes,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan DEL-2022-0035 du 28/03/2022 autorisant la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice des petites communes,

Vu le contrat territorial du Grésivaudan validé en conférence territoriale le 12 février 2022,

Considérant l'attribution de la dotation territoriale à intervenir en commission permanente départementales,

Considérant l'éligibilité de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux au dispositif « petites communes » compte tenu de son nombre d'habitants,

Considérant l'obligation de la commune d'assurer l'entretien et la sécurité de sa voirie communale, notamment par le déneigement en période hivernale,

La commune de Saint-Jean-Le-Vieux sollicite l'attribution de la Dotation Territoriale du Département de l'Isère et l'attribution du fonds de concours au bénéfice des petites communes de la communauté de communes Le Grésivaudan pour le projet présenté,

Conformément au plan de financement ci-dessous, le montant de ce fonds n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune ; la part de financement assurée par le Département au titre de la dotation territoriale permet à la commune de respecter la participation minimale réglementaire.

Monsieur le maire rappelle a nécessité de changer le matériel de déneigement, à savoir une étrave et une saleuse, avant la saison hivernale 2024-2025 afin d'assurer un service déneigement de qualité. L'acquisition de ce matériel se décline selon le plan de financement suivant :

Acquisition du matériel de déneigement – Etrave et saleuse

Montant total HT 11 248,33 €

Département de l'Isère  
Dotation territoriale (45 %) 5 061,75 €

CCLG 3 093,29 €  
Fonds de concours intercommunal  
au bénéfice des petites communes (27,5%)

Autofinancement (27,5%) 3 093,29 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le maire à solliciter les subventions indispensables à l'acquisition du nouveau matériel de déneigement, à savoir une étrave et une saleuse auprès de financeurs identifiés au plan de financement ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire ç signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### **Délibération n°2024\_16**

**OBJET : Travaux d'enfouissement sur réseaux de distribution publique d'électricité et sur réseau de télécommunication avec le TE 38 - secteur le Mollard - Plan de financement**

Délibération annulée

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### **Délibération n°2024\_17**

**OBJET : Fond d'aide d'urgence du Département suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans**

Délibération annulée

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## **II- Informations et Questions diverses**

### **Information n°1**

**Objet : Informations diverses**

*Choix de l'organisme pour le don des cadeaux de Noël 2024* : à voir en janvier

*Enquête publique du PAEN* : infos transmises aux habitants le 9 août 2024

*Point sur les poteaux incendie* : contrôle des poteaux effectué – quelques réparations sont à prévoir

*Devis PC portable mairie* : 900 € HT / 1080 € TTC

**Travaux au Mollard :**

du 4/10/2024 au 25/10/2024 sur RD 11, circulation alternée

**Festival Echos** : 19 octobre

journée à organiser avec Aragon ; prévoir collation et boissons pour les présents après le spectacle

**Mise à dispo salle pour une activité régulière à St Jean :**

demande un rendez-vous à la personne demandeuse si toujours d'actualité

**Congrès des Maires** – 12 octobre

**Visite du Sénat** – 2 octobre

**Information n°2**

**Objet : Prochains conseils municipaux**

Mardi 15 octobre 2024

Jeudi 14 novembre 2024

Jeudi 12 décembre 2024

Jeudi 16 janvier 2025

Jeudi 13 février 2025 – orientations budgétaires

Jeudi 27 mars 2025 – Vote du budget

Jeudi 15 mai 2025

Jeudi 19 juin 2025

Jeudi 10 juillet 2025

Jeudi 11 ou 18 septembre 2025

Jeudi 16 octobre 2025

Jeudi 13 novembre 2025

Jeudi 11 décembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h15

À Saint-Jean-Le Vieux, le 10 septembre 2024

Franck REBUFFET-GIRAUD  
Maire

Brigitte VIALETTE  
Secrétaire de Séance

*Franck*



*Brigitte*